



LA SANTÉ DES FORÊTS – INITIATION

Éléments de contexte :

Canicules, tempêtes, pluies acides, champignons, insectes, etc., les problèmes sanitaires de la forêt sont nombreux, et leurs causes multiples et pas toujours facilement identifiables.

Afin de suivre l'évolution et les conséquences des ravageurs des forêts et identifier de nouveaux problèmes, le MAA a créé le département de la santé des forêts (le DSF) chargé d'assurer la surveillance sanitaire des forêts françaises.

Pour répondre à sa mission, le département est organisé en cinq pôles interrégionaux qui s'appuient ensuite sur un réseau de forestiers de terrain.

Objectifs :

- Appréhender les principaux problèmes phytosanitaires qui peuvent être rencontrés en forêt.
- Caractériser les facteurs abiotiques ou biotiques intervenant sur l'état sanitaire des forêts.
- Caractériser les méthodes de suivi de l'état sanitaire des forêts.
- Expliquer les méthodes de lutte phytosanitaire en forêt.
- Caractériser l'état sanitaire d'un peuplement.

Public concerné :

Agents concernés par les problématiques forestières.

Formation initiale TSMA ouverte aux agents chargés de missions forestières.

Contenu proposé :

La surveillance de la santé des forêts en France : définitions, description du dispositif de surveillance, outils, évolution de l'état sanitaire des forêts.

Les facteurs intervenants sur l'état sanitaire des forêts : les facteurs abiotiques et biotiques.

Illustration sur le terrain.

Intervenants :

Département santé des forêts – DRAAF Grand Est

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

2 jours

Nbre de participants maximum :

6 formation initiale ouverte à la formation continue (FIFC)

Responsable pédagogique :

Michel GOUTH michel.gouthl@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINFOB0012